

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le mercredi 15 février 2023

QUALITÉ DE L'AIR

Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme



L'épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » (particules fines PM10) (Ozone), niveau d'alerte N2 (vigilance rouge, qui était en cours sur le bassin d'air de la Vallée du Rhône depuis le samedi 11 février 2023, a pris fin.

En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution qui étaient en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées à compter de ce jour minuit.

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur www.certificat-air.gouv.fr

Cabinet du Préfet Service Départemental de la Communication Interministérielle

Tél: 06 77 18 96 78

